

**COMMUNE DE HINDISHEIM**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**REUNION DU 03 MAI 2016**

**Convocation du 26 avril 2016**

**PRESENTS : Mmes Christelle SCHNEIDER - Marie-Noëlle LAUER - Céline MARTZ-OFFERLE  
Marthe HURTER - Fabienne REINLING - Clarisse NOISIEZ -  
- Marie-Claire MUTSCHLER  
MM. Pascal NOTHISEN – Nicolas NIEDERGANG – Jacky EBER – Eric CROIZET  
Alfred PERRAUT - Jean-Luc HILL - Alain MUTSCHLER**

**Absente excusée : Mme Chantal MATARAZZI**

**M. Eric CROIZET a rejoint la séance au point n°2  
M. Alfred PERRAUT a rejoint la séance au point n°5**

**Secrétaire de séance : Mme Christelle SCHNEIDER assistée de Mme Anaïs MEYER**

**Points à ajouter à l'ordre du jour :**

**Point n°15 : Renouvellement du contrat de maintenance pour le radar pédagogique de la commune**

**Point n°16 : Extension de la Zone artisanale de la Kaltau : Extension du réseau de gaz**

Accord à l'unanimité pour ajouter ces deux points.

**Point à retirer à l'ordre du jour :**

**Point n°13 : Création d'un emploi saisonnier à temps complet pour le secrétariat**

Accord à l'unanimité pour retirer ce point.

**1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 31 MARS 2016**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**M. Eric CROIZET rejoint la séance.**

**2) AMENAGEMENT DE LA RUE DU FAUBOURG DES JARDINS ET DE LA RUE DU FOSSE  
(AU DROIT DE L'ATELIER COMMUNAL) : ADOPTION DU PROJET**

M. Nicolas NIEDERGANG, Adjoint au Maire et Président de la commission Bâtiment, Urbanisme et Sécurité expose que la rue du faubourg des Jardins est de plus en plus empruntée par les usagers consécutivement à une densification de l'habitat dans son périmètre. Les interventions de réfection de la bande de roulement devenant de plus en plus fréquentes, il est nécessaire d'envisager un aménagement de cette voirie de manière plus durable.

Par ailleurs, suite à l'aménagement du lotissement de la Kaltau et plus précisément l'implantation des nouvelles constructions de la rue des Erables qui longent la rue du Fossé, il est nécessaire de procéder à la création de la voirie de la rue du Fossé afin d'évacuer au mieux les eaux de pluie et de permettre le passage des piétons et cyclistes par tous les temps.

Conformément aux débats intervenus préalablement sur le sujet en commissions, il propose l'adoption du projet d'aménagement de ces deux rues dans son principe et dans son ensemble pour un montant prévisionnel de 192 000 € HT.

Ces travaux de voirie seront complétés par des modifications et des améliorations de l'éclairage et éventuellement d'enfouissement des réseaux téléphoniques.

A noter que par délibération du 30 juin 2015, ce projet a été noté dans le contrat de territoire conclu avec le Conseil Départemental.

### **Le conseil municipal, après avoir délibéré**

#### **Décide à l'unanimité**

- **D'adopter le projet d'aménagement de la rue du faubourg des Jardins et de la rue du Fossé (au droit de l'atelier communal),**
- **De solliciter les subventions auxquelles le projet peut élarger,**
- **D'autoriser le Maire à signer les pièces s'y afférentes.**

### **3) AMENAGEMENT DE LA RUE DU FAUBOURG DES JARDINS ET DE LA RUE DU FOSSE (AU DROIT DE L'ATELIER COMMUNAL) : TRAVAUX DE GEOMETRE**

M. Nicolas NIEDERGANG, adjoint au Maire et Président de la commission Bâtiment, Urbanisme et Sécurité, expose qu'il y a lieu de confier une mission à un géomètre pour effectuer les relevés topographiques devant permettre l'analyse technique des travaux à réaliser dans le cadre du projet d'aménagement de la rue du faubourg des Jardins et de la rue du Fossé au droit de l'atelier communal.

Le cabinet de géomètres Marie SIMLER et associés nous propose cette prestation pour un coût de 1 120 € HT pour la rue du faubourg des Jardins et 300 € HT pour la rue du Fossé (au droit de l'atelier communal).

### **Le conseil municipal, après avoir délibéré**

#### **Décide à l'unanimité**

- **De confier au cabinet de Géomètres Marie SIMLER et associés de BENFELD, la réalisation d'un plan topographique de la zone de la rue du faubourg des Jardins et de la rue de Fossé (au droit de l'atelier communal) pour un coût de 1 120 € HT soit 1 344 € TTC pour la rue du faubourg des Jardins et de 300 € HT soit 360 € TTC pour la rue du Fossé au droit de l'atelier communal,**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget,**
- **D'autoriser le Maire à signer les pièces s'y afférentes.**

### **4) TRAVAUX DE MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE A L'EGLISE SAINTS PIERRE ET PAUL : ATTRIBUTION DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

M. Nicolas NIEDERGANG, Adjoint au Maire et Président de la commission Bâtiment, Urbanisme et Sécurité rappelle que le conseil municipal a décidé lors de la séance du 03/03/2016 d'adopter le projet concernant la mise aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite à l'église Saints Pierre et Paul. Dès lors pour ces travaux, eu égard à leur technicité il est nécessaire de confier une mission de maîtrise d'œuvre à un prestataire professionnel.

L'atelier d'Architecture BRUCKERT nous propose cette prestation pour un coût de 4 000 € HT pour un montant de travaux estimé à 40 000 € HT.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré**

**Décide à l'unanimité**

- **De confier à l'atelier d'Architecture BRUCKERT la mission de maîtrise d'œuvre pour un coût de 4 000 € HT soit 4 800 € TTC,**
- **D'autoriser le Maire à passer commande et à signer les pièces s'y afférentes.**

**M. Alfred PERRAUT rejoint la séance.**

#### **5) ECOLE ELEMENTAIRE : DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE LA LOCATION DU FOYER POUR DES SEANCES D'EPS**

M. le maire expose que M. THEMERLE, directeur de l'école élémentaire, a introduit une démarche auprès de la commune consistant à demander la prise en charge de la location du foyer pour assurer des séances d'EPS pour la classe de Mme CRIQUI.

Ces séances se dérouleront les mardis matins du troisième trimestre de 8h05 à 9h30.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

**Décide à l'unanimité**

- **De donner son accord pour la prise en charge de la location de la salle de foyer pour les séances d'EPS de la classe de Mme CRIQUI,**
- **D'autoriser le maire à signer toute pièce s'y afférente et à régler le montant de la location.**

#### **6) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UNION SPORTIVE DE HINDISHEIM**

M. le Maire fait état d'une demande de subvention de l'association Union Sportive de Hindisheim qui envisage de repeindre l'extérieur du club-house.

Un devis a été présenté pour un montant de 13 165,68 € HT soit 15 798,82 € TTC, incluant une estimation de 265 heures de travaux.

Le montant définitif sera fixé après achèvement des travaux, remise des factures acquittées et du décompte nominatif des heures des bénévoles au cas où l'association procéderait elle-même aux travaux.

Mme Fabienne REINLING ayant quitté la salle.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

**Décide à l'unanimité**

- **D'octroyer à l'association Union Sportive de Hindisheim une subvention de 15% sur le montant prévisionnel de 15 798,82 € TTC, sachant que le montant à verser sera défini sur présentation des factures acquittées et du décompte nominatif des heures des bénévoles au cas où l'association procéderait elle-même aux travaux.**

## **7) DEPLACEMENT D'UN CANDELABRE D'ECLAIRAGE PUBLIC : IMPASSE DE L'ETANG**

M. Nicolas NIEDERGANG, Adjoint au Maire et Président de la commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité explique que suite à l'accord du permis de construire de Mme Perrine KRETZ et de M. Gilles OBERLE, impasse de l'Etang, il est nécessaire de déplacer le candélabre d'éclairage public se situant devant leur entrée de garage. Les Usines Municipales d'Erstein qui gèrent notre réseau d'éclairage public ont établi un devis pour un montant de 909.14 € HT soit 1 090.97 € TTC.

Bien que les frais de déplacement soient pris en charge par les propriétaires, la facture devra être payée par la commune qui émettra par la suite un titre de recette.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **De procéder au déplacement du candélabre d'éclairage public situé dans l'impasse de l'étang,**
- **De confier aux Usines Municipales d'Erstein les travaux pour un coût de 909.14 € HT soit 1 090.97 € TTC,**
- **D'autoriser le maire à régler la somme,**
- **D'émettre un titre de recette pour le montant des travaux à Mme Perrine KRETZ et M. Gilles OBERLE.**

## **8) REMPLACEMENT DU CANDELABRE D'ECLAIRAGE PUBLIC (SUITE A SINISTRE) – RUE DE LA CROIX BLANCHE**

M. le Maire expose qu'un sinistre est survenu dans la nuit du 05 au 06/02/2016 dans la rue de la Croix Blanche. Le candélabre d'éclairage public a été arraché par un véhicule non identifié. Les Usines Municipales d'Erstein qui gèrent notre réseau d'éclairage public ont établi un devis pour le remplacement du dit candélabre lequel s'élève à 1 533,97 € HT, soit 1 840,76 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

**Décide à l'unanimité**

- **De procéder au remplacement du candélabre d'éclairage public situé dans la rue de la Croix Blanche, détruit à la suite d'un sinistre survenu dans la nuit du 05 au 06/02/2016,**
- **De confier aux Usines Municipales d'Erstein les travaux pour un coût de 1 533,97 € HT, soit 1 840,76 € TTC,**
- **D'autoriser le maire à effectuer la commande des travaux auprès des Usines Municipales d'Erstein et à régler le montant de ces travaux.**

## **9) EXTENSION DE LA ZONE ARTISANALE DE LA KALTAU : TRAVAUX D'ARPENTAGE – AVENANT N°1 AU MARCHÉ**

M. Nicolas NIEDERGANG, Adjoint au Maire et Président de la commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité expose que lors de la séance du conseil municipal du 03/03/2016 l'avenant n°1 au marché des travaux d'arpentage pour l'extension de la zone artisanale de la Kaltau avait été accepté. Cependant, après vérification, il s'avère que le montant de l'avenant est trop élevé par rapport au montant du marché initial. Il est donc nécessaire d'annuler et de remplacer la délibération du 03/03/2016 en approuvant le nouvel avenant.

Il rappelle que lors du conseil municipal du 15/01/2015 les travaux d'arpentage de l'extension de la zone artisanale de la Kaltau avaient été attribués au cabinet de géomètres Marie Simler et associées, pour un montant de 2 532 € TTC.

Certaines quantités prévisibles du marché ont été modifiées, à savoir une diminution du nombre de piquets servant de matérialisation des limites de la voie et une augmentation du nombre de procès-verbaux d'arpentage.

Il propose que ces modifications fassent l'objet d'un avenant n°1 au marché des travaux d'arpentage concernant l'extension de la zone artisanale de la Kaltau pour un coût de 370 € HT soit 444 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité**

- **D'annuler et de remplacer la délibération n°15 « Extension de la Zone d'Activités de la Kaltau : Travaux d'arpentage –avenant n°1 au marché » du 03/03/2016,**
- **D'accepter l'avenant n°1 émanant du cabinet de géomètres Marie Simler et associés,**
- **D'autoriser M. le Maire à régler le montant de 370 € HT soit 444 € TTC et signer les pièces s'y afférentes.**

#### **10) ZONE ARTISANALE DE LA KALTAU : DIVISION PARCELLAIRE**

M. Nicolas NIEDERGANNG expose que suite à l'acquisition du lot n°1 de la Zone Artisanale de la Kaltau 2<sup>ème</sup> tranche par la « SCI KALTAU » pour l'extension de la société SOLEIL DES ILES, et suite à la délibération en date du 25/06/2001 concernant la vente du chemin d'exploitation – section 36 parcelles 352 et 353 – il est nécessaire de procéder à des travaux d'arpentage afin de fractionner la parcelle 353 en 2 parcelles, la commune conservant à l'extrémité une parcelle de 0.42a afin de pouvoir accéder au poste électrique.

Il en va de même pour les parcelles section 36 n°389 et 398 dans la zone d'activités de la Kaltau 1<sup>ère</sup> tranche, qui devront également faire l'objet d'une division en deux parcelles à chaque fois.

Le montant de la division de ces trois parcelles s'élève à 1 320 € HT soit 1 584 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré  
Décide à l'unanimité**

- **De procéder à ces travaux de divisions,**
- **D'autoriser le Maire à régler la somme de 1 320 € HT soit 1 584 € TTC et signer les pièces s'y afférentes.**

#### **11) CONTRAT D'ASSURANCE – AVENANT AU CONTRAT « TRACTEUR ET MATERIEL AGRICOLE »**

M. le Maire expose que suite à l'acquisition de la nouvelle tondeuse autoportée et à la nécessité de l'assurer, notre assurance GROUPAMA propose une refonte des contrats « tracteur et matériel agricole » souscrits le 01/01/2013 (aux mêmes garanties), sous la forme d'un avenant minoré qui se décompose comme suit :

- Tracteur agricole Renault pour un montant de 102,70 € TTC,
- Parc de matériels agricoles englobant les remorques pour un montant de 86,92 € TTC,
- Tondeuse gazon Etesia autoportée pour un montant de 68,27 € TTC.

La cotisation annuelle globale s'élèvera donc à 257,89 € TTC contre 299,15 € TTC auparavant (soit une diminution de 41,26 € TTC)

La date d'échéance des contrats reste inchangée, soit le 31/12/2017.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré  
Décide à l'unanimité**

- **D'accepter la refonte des contrats « tracteur et matériel agricole » sous la forme d'un avenant minoré émanant de la compagnie GROUPAMA pour une cotisation annuelle de 257,89 € TTC,**
- **D'autoriser M. le Maire à signer les pièces s'y afférentes.**

#### **12) ACQUISITION A L'ASSOCIATION FONCIERE DES PARCELLES DESTINEES AU REAMENAGEMENT DE LA RUE DU FOSSE (COTE SUD)**

M. le Maire expose la nécessité d'acquérir diverses parcelles actuellement cadastrées au nom de l'Association Foncière. Il s'agit de diverses parcelles formant actuellement un chemin d'exploitation et entrant dans le cadre de la mise en œuvre du projet de réaménagement de la rue du Fossé (côté sud).

Les parcelles concernées sont les suivantes :

<b>SECTION</b>	<b>N° PARCELLE</b>	<b>SUPERFICIE CA</b>
36	309	211
36	310	117
36	311	206
36	312	90
36	314	52
36	315	186
36	316	483
36	319	71
36	354	3156
<b>TOTAL</b>		<b>4572</b>

Dans sa séance du 28/04/2016 le Bureau de l'Association Foncière de HINDISHEIM a pris la décision de céder ces parcelles à la commune à un euro.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité**

- **D'acquérir pour un euro les parcelles sus visées,**
- **D'autoriser M. l'Adjoint au Maire Nicolas NIEDERGANG de signer l'acte administratif qui sera passé par devant M. le Maire.**

### **13) CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET POUR LE SECRETARIAT**

Point retiré à l'ordre du jour

### **14) DEMANDE DE SUBVENTION DE LA PAROISSE PROTESTANTE D'ERSTEIN, FEGERSHEIM ET ENVIRONS**

M. le Maire fait état d'une demande de subvention de la Paroisse Protestante d'Erstein, Fegersheim et environs qui envisage la réhabilitation de l'église protestante d'Erstein, un édifice desservant l'ensemble de la communauté protestante disséminée dans 13 communes avoisinantes.

Il s'agit d'une demande de subvention exceptionnelle, destinée à permettre tant la mise en conformité de cet élément du patrimoine que l'accueil de rencontres culturelles, et bien plus largement d'événements culturels.

Un estimatif a été présenté lors d'une réunion du bureau de la Communauté de communes du pays d'Erstein pour un montant de 303 800,00 € HT soit 364 560,00 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

**Décide à 12 voix pour, 1 abstention Clarisse NOISIEZ et 1 voix contre Marthe HURTER**

- **D'octroyer à la paroisse Protestante d'Erstein, Fegersheim et environs une subvention d'un montant de 900 €,**
- **D'autoriser le maire à verser la subvention.**

## **15) RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LE RADAR PEDAGOGIQUE DE LA COMMUNE**

M. le Maire rappelle que suite à l'acquisition d'un radar pédagogique par la commune en 2013, il avait été souscrit un contrat de maintenance. La société IMS qui a fourni le radar en place propose le renouvellement de ce contrat pour permettre de profiter des avantages liés à l'évolution de la technologie intégrée et de bénéficier d'un délai de réponse inférieur à 72h pour toute intervention devant faire appel au SAV. Ce contrat intègre également un passage annuel pour vérification, nettoyage et réglage du dispositif en place.

Le coût annuel de la prestation est de 150 € HT, soit 180 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré  
Décide à l'unanimité**

- **De renouveler le contrat de maintenance tel que décrit ci-dessus, proposé par la société IMS pour un coût de 150 € HT, soit 180 € TTC (valeur 2016),**
- **D'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant.**

## **16) ZONE ARTISANALE DE LA KALTAU : EXTENSION DU RESEAU DE GAZ**

M. Nicolas NIEDERGANG, Adjoint au Maire et Président de la commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité expose que pour pouvoir faire profiter du gaz les propriétaires des parcelles de l'extension de la Zone Artisanale de la Kaltau, il est nécessaire de procéder à la pose des fourreaux.

L'entreprise SOBECA d'IMBSHEIM nous propose d'effectuer ces travaux pour un coût de 2 242 € HT soit 2 690,40 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré**

**Décide à l'unanimité**

- **De confier les travaux d'extension du réseau de gaz à l'entreprise SOBECA d'IMBSHEIM pour un coût de 2 242 € HT soit 2 690,40 € TTC,**
- **D'autoriser le Maire à signer les pièces s'y afférentes et de régler le montant de la facture.**

## **17) DIVERS**

### a) Informations

M. le Maire donne lecture du courrier du Foyer Club de Limersheim qui demande de maintenir ouverte la proposition faite lors du Conseil Municipal du 28 janvier 2016. Ils sont actuellement en attente de validation pour pouvoir bénéficier d'une solution technique alternative, la réception par le réseau hertzien de la « 4G ».

M. le Maire soumet la proposition de la Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque d'acquérir une borne commémorative de la Voie de la 2<sup>ème</sup> D.B. pour un montant de 1700 € net hors installation. En l'état, le Conseil Municipal ne donne pas suite à la proposition.

### b) Urbanisme

#### Permis de construire

- O.H.L. immobilier 198 rue du Moulin  
Réhabilitation de la maison en 3 appartements / Escalier extérieur, balcons et lucarnes
- M. FRINDEL Michaël et Mme COTA Mélanie 213 rue du Moulin  
Construction d'une maison individuelle

- M. BRION Emmanuel 18 rue de l'Etang  
Aménagement des combles / Mise en place de 4 velux et d'une baie vitrée dans les combles

#### Déclarations préalables

- M. BALLINGER Bernard 212 impasse du Moulin  
Mise en place d'une clôture  
Refusée
- M. ECKERT Raphaël 167F rue des Romains  
Mise en place d'un muret de 0.80cm  
Accordée
- M. EBER Jacky 48A rue Principale  
Mise en place de volets roulants  
Accordée
- M. AKTIR Hassan 6 rue des Prés  
Extension de la maison / création d'une piscine et abri de jardin
- M. KAYSER Yannick 300 rue du Fossé  
Construction d'une piscine et d'un abri de jardin  
Accordée
- NAPHNI SARL 279 rue du Fossé  
Remplacement d'une fenêtre de toit par des « chiens assis »

#### Certificat d'urbanisme

- Maître CAMISAN 218 impasse du Moulin  
CU d'information
- Maître BOESHERTZ lieu-dit « Niederhamm »  
CU d'information
- Maître MARTIN BERNHART 172 A rue du faubourg des Jardins  
CU d'information
- Maître GENY 192 rue du Moulin (côté faubourg des Jardins)  
CU d'information

#### Permis de démolir

- M. GOLLY Thomas 213 impasse du Moulin  
Démolition totale d'une maison  
Accordé

#### Déclaration d'intention d'aliéner

- Maître RITZENTHALER Serge  
192 rue du Moulin (côté faubourg des Jardins)  
La commune ne fait pas valoir son droit de préemption
- Maître BERNHART Martin  
172A rue du Faubourg des Jardins  
La commune ne fait pas valoir son droit de préemption

c) Planning :

09 mai 2016 : Réunion PLU  
 11 mai 2016 : Conseil Communautaire à NORDHOUSE  
 23 mai 2016 : Adjudication forcée de la propriété HERRMANN  
 24 mai 2016 : Conseil Municipal  
 25 mai 2016 : Assemblée Générale de l'Office de tourisme à HINDISHEIM  
 26 mai 2016 : Assemblée Générale de l'Association Foncière de remembrement à HINDISHEIM  
 06 juin 2016 : Réunion PLU  
 29 juin 2016 : Conseil Communautaire à OSTHOUSE  
 30 juin 2016 : Conseil Municipal

d) Tour de table :

M. Jean-Luc HILL s'interroge quant au rapport de la qualité de l'eau du robinet (annexé à la facture d'eau) qui stipule qu'il y a une absence de bactéries indicatrices de pollution et que l'eau est d'une très bonne qualité microbiologique ; cependant lors de sa consultation du dossier de l'enquête publique pour le projet d'extension de la ferme Goettelmann, il avait appris que la nappe phréatique d'Alsace est en mauvais état. M. Nicolas NIEDERGANG explique qu'il peut s'agir d'une différence entre la nappe superficielle et la nappe profonde. Mme Marie-Noëlle LAUER explique qu'il peut y avoir de grandes différences entre les puits de captages même géographiquement proche (par exemple entre Krautergersheim et Hindisheim).

M. Jacky EBER :

\* remercie les participants au Osterputz (nettoyage de printemps).

\* informe que les piques anti pigeons ont été mis en place devant la statue St George de l'Eglise.

\* informe que l'assemblée générale de l'association foncière aura lieu le 26 mai 2016. Le président souligne l'importance de pouvoir atteindre le quorum dès cette assemblée générale, sachant que chaque propriétaire peut être titulaire de 10 pouvoirs. Une assemblée générale extraordinaire devrait être convoquée ultérieurement si le quorum ne devait pas être atteint. Il invite le Conseil Municipal à en parler et expliquer l'importance de réunir le quorum.

La séance est levée à 22h15